



30 juillet 2022

COMHAFAT/ATLAFCO

Réunion préparatoire à la CoP19 de la CITES et à la CBI68

**29-30 Juillet 2022,
Tanger (Maroc)**

INTRODUCTION

1. A l'initiative de la COMHAFAT, s'est tenue du 29 au 30 Juillet 2022 à Tanger (Maroc) une réunion préparatoire en prélude aux rencontres Internationales sur la conservation et la durabilité des ressources marines vivantes prévues pour le 2^{ème} semestre 2022, notamment la 19^{ème} session de la Conférence des Parties de la CITES, la 68^{ème} session de la Conférence Baleinière Internationale (CBI).
2. La réunion avait comme objectif principal le renforcement et la consolidation de la **Voix de l'Afrique** pour une meilleure prise en compte des intérêts des Etats Africains. Elle se devait d'identifier et de proposer les actions nécessaires pour une meilleure participation des EM aux Instances internationales traitant de la gestion des espèces marines vivantes.
3. La rencontre a réuni ensemble, les points focaux nationaux (PFN) auprès de la CITES et ceux de la Pêche, notamment les Commissaires à la CBI des Etats membres suivants : Benin, Cabo Verde, Cameroun, Congo, Cote d'Ivoire, Gabon, Gambie, Guinée Bissau, Guinée, Guinée Equatoriale, Liberia, Mauritanie, Maroc, Nigeria, République Démocratique du Congo, Sao Tome et Principe, Sénégal, Sierra-Leone, Togo.
4. A noter la présence distinguée du Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de Côte d'Ivoire, Président en exercice de la Conférence des ministres de la COMHAFAT.
5. Ont également participé, en qualité d'observateurs, les organisations suivantes : l'Agence des pêches et l'Overseas Fishery Cooperation Foundation (OFCF) du Japon, l'Observatoire des Médias pour une Pêche Durable en Afrique (OMPDA) et le World Conservation Trust (IWMC).
6. La liste des participants est en (**Annexe I**)

CEREMONIE D'OUVERTURE

7. A l'entame de la réunion et à l'initiative de Monsieur **Sidi Tiémoko TOURE**, Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de Côte d'Ivoire et Président en exercice de la COMHAFAT, les participants ont observé une minute de silence en mémoire à **Monsieur Shinzo ABE**, ancien Premier ministre du Japon, mort assassiné le 8 juillet 2022.
8. Dans son allocution d'ouverture, Monsieur le Ministre **Sidi Tiémoko TOURE**, a relevé l'importance de la rencontre, qui s'inscrit dans le cadre du renforcement de la **Voix de l'Afrique** au sein des organisations internationales. Il a indiqué, que cette rencontre constitue une opportunité pour réaffirmer la coopération halieutique régionale au service de l'exploitation durable des ressources pour une Afrique prospère et audible au sein des organisations internationales des pêches.
9. Pour cela l'Afrique doit assurer sa participation active à travers les échanges d'informations, développer des argumentaires cohérents et participer aux négociations. Il a émis le vœu que les échanges débouchent sur une position commune afin que les africains participent en tant que groupe uni aux discussions au cours de ces réunions internationales.
10. Pour finir, il a remercié le Royaume du Maroc pour son appui constant, ainsi que les partenaires techniques et financiers, les participants pour leur contribution à l'organisation de cette rencontre. Il a ensuite déclaré ouverte la réunion préparatoire à la CoP19 de la CITES.
11. Pour sa part, Monsieur **Yassine EL AROUSSI**, représentant le ministre chargé de la pêche du Royaume du Maroc, s'est félicité de l'initiative qui contribuera certainement à une meilleure coordination des positions des Etats Membres, sur des questions essentielles relatives aux ressources marines. Il a souhaité une cordiale bienvenue à tous les participants
12. Il a, en outre, au nom du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, souhaité à tous les participants un agréable et fructueux séjour au Maroc, pays solidaire des préoccupations des Etats du Continent. De même, il a remercié le Président de la COMHAFAT et le Secrétariat Exécutif ainsi que les partenaires au développement, pour leur appui et leur coopération.
13. Dans son intervention le représentant du Japon, Monsieur **Morio KANEKO** de l'Agence Japonaise des Pêches, a retracé le contexte dans lequel se tient cette réunion, marqué par des problématiques de la sécurité alimentaire. Il a remercié le Secrétariat de la COMHAFAT pour l'invitation qui leur a été adressée, notant que 2022 est une année cruciale pour le secteur de la pêche avec la tenue de plusieurs importantes conférences relatives à la conservation des ressources marines.
14. Il a ensuite indiqué que la protection inconditionnelle de certaines espèces comme les requins, notamment le requin bleu, contribue à la perte de l'équilibre de l'écosystème et par conséquent, ne favorise pas la protection de l'environnement.
15. Il a relevé les grands enjeux des deux prochaines conférences, notamment l'inscription de certaines espèces aux annexes de la CITES, qui ne contribuent pas nécessairement à la gestion durable des ressources marines. Il a remercié l'ensemble des participants pour leur coopération surtout la solidité du groupe de la COMHAFAT.
16. A son tour, Monsieur **Abdelouahed BENABBOU**, Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT, a souhaité la bienvenue à tous les participants et remercié tout particulièrement, Monsieur le Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la Côte d'Ivoire, Président en exercice de la COMHAFAT pour sa participation exceptionnelle à cette réunion et son engagement permanent en faveur de la coopération halieutique régionale en Afrique.

17. Il a rappelé que le but de cette rencontre, qui se tient à la veille d'un évènement multilatéral pertinent à la conservation et la commercialisation des ressources marines vivantes, est de fournir les informations aux représentants des Etats membres et d'échanger leurs points de vue sur les diverses questions relatives à la conservation des ressources marines et de leurs implications pour la pêche, en vue d'assurer leur pleine participation à ces rencontres.
18. Il a ajouté, qu'au-delà de l'opportunité qu'elle offre pour les délégués des Etats Membres pour mieux se préparer, cette rencontre est aussi une occasion de développer une coordination régionale à même de renforcer la '**Voix d'Afrique**' dans ces instances.
19. Il a également fait remarquer que cette réunion préparatoire constitue un témoignage éloquent de la volonté manifeste de relever les défis, et de définir une stratégie commune pour une meilleure gestion des ressources halieutiques. Il a souhaité enfin que cette réunion puisse contribuer au progrès dans la préservation rationnelle de ces ressources.

CONDUITE DES TRAVAUX

20. Les travaux se sont déroulés en plénière suivant l'ordre du jour adopté (**Annexe II**).
21. La présidence de la séance et la modération a été confiée à Monsieur **Amadou Tellivel DIALLO** de la République de Guinée, Commissaire et Vice-Présidence de la Commission Baleinière Internationale. (CBI).
22. **Dr ALI Domtani** (Togo), **Mr Yassine EL AROUSSI** (Maroc), **Madame Azza JIDDOU** (Mauritanie), **Mr Abdennaji LAAMRICH** (COMHAFAT) ont été désignés pour constituer le comité de rédaction.

3

DEROULEMENT DES TRAVAUX

Session1 : Les États africains et la gestion internationale des espèces marines

23. **Présentation 1** : *Les enjeux de la participation des États africains à la gestion internationale des espèces marines vivantes*, communication faite par **Mr Yassine EL AROUSSI (Maroc)**

Après avoir souligné l'importance du multilatéralisme qui est un soubassement des négociations internationales et relevé que la participation de l'Afrique est relativement limitée en raison de contraintes d'ordre logistique et opérationnel, et a par conséquent peu d'influence sur les décisions, l'orateur a attiré l'attention sur la nécessité de la coordination sectorielle au niveau nationale et régionale afin d'influer sur les décisions des conférences internationales grâce à une participation active de l'Afrique.

Il a conclu en insistant sur la nécessité de la participation des Etats africains à tout processus de négociations internationales, qui concernent les espèces marines vivantes, en vertu du droit des Etats consacrés par la CNUDM.

24. **Présentation 2** : *Les pêches et leur contribution à la sécurité alimentaire en Afrique*, **Mr A. Diallo TELLIVEL (Guinée)**

Le présentateur a souligné l'importance du secteur de la pêche et de l'aquaculture en termes d'emplois, de revenus et de développement de l'économie locale. Il constitue surtout un secteur clé pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations locales. Ainsi le poisson représente le

1/5 des protéines consommées en Afrique subsaharienne. Le secteur, est néanmoins confronté à des défis qui menacent sa durabilité et ses bienfaits pour les populations africaines, tels que la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, et le changement climatique.

25. **Présentation 3 :** Le principe de l'utilisation durable dans le contexte de la conservation de la biodiversité marine, **Mme Despina SYMONS PIROVOLIDOU, Directrice (EBCD)**

Cette communication a mis en exergue les liens entre les différentes organisations internationales notamment CBD, FAO, CITES, IUCN, ODD 14, BBNJ, CBI, UNFCC et leur implication dans la conservation et la gestion durable des ressources marines vivantes.

Session 2: La CITES et les espèces marines : Les enjeux de la 19^{ème} réunion de la Conférence des Parties

26. **Présentation 4 :** Utilisation durable des ressources halieutiques et participation des Etats Africains aux réunions internationales sur la pêche, **Mr Abdelouahed BENABBOU (COMHAFAT)**

La présentation commence par rappeler le devoir et la responsabilité d'assurer une exploitation des ressources naturelles de manière responsable, mais également d'en tirer un maximum de profits, notamment d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

Le principe de l'utilisation durable est consacré par différents instruments internationaux (CNUDM, ODD 14, Agenda 21, ...) reconnaît et respecte les droits souverains des pays - en particulier les États côtiers - à exploiter les ressources marines dans leurs zones économiques exclusives (ZEE) d'une manière qui ne menace pas l'existence d'une espèce particulière.

La présentation a mis en exergue que l'utilisation durable des ressources, basée sur les principes du développement durable, est la clé d'une conservation et d'une gestion rationnelles et responsables des ressources marines vivantes.

4

27. **Présentation 5 :** *Historique du listing des espèces marines à la CITES*, **Mr Eugène LAPOINTE (IWMC)**

Le présentateur a fait un historique des inscriptions des espèces marines vivantes sur les annexes de la CITES. Il rappelle que les premières inscriptions à la CITES remontent à la CoP 10 à Harare, et concernaient l'esturgeon. Les inscriptions des espèces marines se sont poursuivies lors des sessions suivantes CoP 11 (Grand requin blanc) ; CoP 12, CoP 13, CoP 14 ; CoP 15 échec de l'inscription de thon rouge.

Le présentateur a conclu que pour autant, les inscriptions n'ont pas permis une gestion optimale des espèces notamment. Il a illustré cette situation par les exemples suivants : les Anguilles, avec une augmentation de l'exportation des juvéniles de l'UE vers les pays tiers, les Hippocampes (Sea Horses), qui se sont traduites par des pertes de revenus.

28. **Présentation 6 :** *La 19^{ème} réunion de la Conférence des Parties, CoP 19 CITES : Informations relatives aux espèces marines concernées par les propositions de listing*, **Mr Med. SADIKI (COMHAFAT)**

Mr Sadiki a commencé par rappeler que la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Menacées d'Extinction (CITES) comporte trois les annexes I, II, III dans lesquelles sont classées les espèces selon le degré de protection souhaitée.

En principe selon les procédures d'inscription, à la suite de la proposition d'un Etat, une évaluation scientifique est conduite par le groupe consultatif d'experts de la FAO.

Pour la CoP 19, les propositions portent sur 60 espèces de requins, 37 espèces de Concombres de mer tropicale, une Espèce de raie d'eau douce et le poisson zèbre d'eau douce.

Il a enfin conclu qu'une inscription en bloc des familles a pour conséquence une inscription abusive et une insuffisance de preuves scientifiques.

29. **Présentation 7** : *Les missions de conservation et de préservation assignées aux ORGP*, **Mr Driss MESKI (Consultant)**

Cette présentation a souligné le rôle des ORGP dans la conservation des espèces vivantes marines. Pour illustrer cette mission des ORGP, l'orateur a donné l'exemple des ORGP thonières, notamment l'ICCAT et les résultats plus que satisfaisants dans la gestion du thon rouge, dont les stocks se sont améliorés à la suite des mesures prises par la Commission.

Il a ensuite fait une typologie des ORGP qui interviennent dans l'exploitation optimale et durable des pêches, des ORGP spécialisées, à caractère global ou général et a préconisé que la coopération (échanges d'information et liste INN) entre les ORGP est importante dans la conservation et la gestion durable des espèces marines, à travers le renforcement de la lutte contre la pêche INN.

Il a conclu que l'inscription des espèces déjà bien gérés par les ORGP est contreproductive et est de nature à créer des difficultés de gestion et d'exploitation pour les pays en développement, notamment les pays côtiers africains.

30. **Présentation 8** : *La coopération FAO-CITES*, **Dr Lahsen ABABOUCHE, (Conseiller principal, Economie Bleue-FAO/CNUCED/ONU)**

Le présentateur a rappelé que le rôle essentiel de la FAO dans le classement des espèces d'où la nécessité d'une coopération FAO-CITES. Ainsi, la réunion des experts sur les trois groupes d'espèces permet d'améliorer la gestion des espèces, en réunissant les informations et la documentation sur les espèces proposées, en évaluant les risques et l'impact du commerce sur les espèces concernées.

5

31. **Présentation 9** : *Développements de la CITES et les actions nécessaires avant la CoP19*, **Mr Morio KANEKO (APJ)**

Le speaker a décrit le processus en cours avec le panel des experts de la FAO. Il a fait observer que sur les 100 espèces proposées 26 espèces sont menacées mais 70 espèces ont des ressemblances. Il est alors nécessaire de faire la distinction entre les espèces et éviter une inscription en bloc des familles qui pose des problèmes d'exploitation des ressources. Cela conduit à des procédures supplémentaires pour les PFN CITES, sache les efforts des ORGP visant la préservation des ressources.

32. **Présentation 10** : *Les propositions de réformes du GT/Efficacité Opérationnelle réformes*, **Mr Shingo FUKUI (APJ)**

Cette présentation a porté sur les travaux et les enjeux de la prochaine réunion de la Commission Baleinière (CBI68), qui aura lieu à Portoroz (Slovénie) du 13 au 21 Octobre au 2022

L'orateur a mis l'accent sur les principaux résultats du GT/Efficacité Opérationnelle en insistant sur la proposition du GT/EO, relative au droit de vote et les contributions des Parties à la Convention.

Après avoir invité les participants à prendre toutes les mesures auprès de leur gouvernement afin de régler leurs contributions, Il les a exhortés à une participation massive à la prochaine session, et bénéficier ainsi, du droit de vote qui devrait être accordé à toutes les Parties qui n'auraient pas plus de 3 ans d'arriérés.

Il a abordé à la fin de la présentation, l'importance de la participation de scientifiques africains au Comité Scientifique en soulignant que la campagne d'observation des cétacés au large des EM de la COMHAFAT constitue une bonne opportunité pour la collecte des données scientifiques fiables.

33. **Présentation 11:** *Le projet de résolution sur la sécurité alimentaire*, **Mr A. Diallo TELLIVEL (Guinée) (Annexe III)**

Mr Diallo a rappelé que le Ghana avait présenté à Florianópolis un projet de résolution sur la sécurité alimentaire (IWC/67/07), proposé par Antigua-et-Barbuda, le Cambodge, le Ghana et la Guinée. La résolution exhortait les États membres à considérer l'économie bleue en relation avec la sécurité alimentaire pour optimiser les avantages de l'écosystème marin en incluant la gestion responsable et durable du secteur de la pêche en tant qu'objectif essentiel pour renforcer les stratégies alimentaires et nutritionnelles dans les pays en développement.

A la suite de réunions des délégués en groupes informels, la proposition a été retirée. Antigua-et-Barbuda a déclaré que la proposition manquait d'un soutien sans réserve, mais qu'elle pourrait être déposée à la CBI-68.

Le présentateur a invité les participants à soutenir cette proposition lors de la prochaine CBI68. Après adhésion de l'ensemble des participants, il a été convenu que la Résolution sera présentée par la Gambie.

34. **Présentation12:** *la 35^{ème} session du Le Comité des pêches (COFI)* ; **Dr Lahsen ABABOUCHE, (Conseiller principal, Économie Bleue-FAO/CNUCED/ONU)**

A l'entame de sa présentation, Dr ABABOUCHE a rappelé que le COFI est un organe subsidiaire du Conseil de la FAO créé en 1965 par la Conférence de la FAO, et est le seul espace intergouvernemental mondial au sein duquel les Membres de la FAO se réunissent pour analyser et examiner les questions et les enjeux en rapport avec la pêche et l'aquaculture.

Il est attendu à l'occasion de sa 35^{ème} session, que le COFI, comme par le passé, formule des recommandations et des orientations de portée mondiale à l'intention des gouvernements, des organes régionaux des pêches, des organisations de la société civile et des acteurs du secteur privé et de la communauté internationale.

Ensuite, le présentateur a fait part des projections pour la prochaine décennie sur la pêche. Il s'agit d'un niveau maximum de production des pêches de capture plus élevé que celui observé au cours de la décennie précédente et résultera d'une combinaison d'amélioration des captures dans certaines zones de pêche (grâce à des régimes de gestion améliorés dans certains cas mais à des augmentations de l'effort dans d'autres), des prix du marché plus élevés et de nouvelles réglementations stimulant la réduction des rejets et des déchets à bord des navires.

Il a ensuite passé en revue l'agenda de la prochaine session du COFI qui aura lieu à Rome du 05 au 09 novembre 2022, en mettant l'accent sur :

Désignation du comité de rédaction

L'Agenda 2030 pour le développement durable (pour information et discussion)

Soutenir la pêche artisanale et à petite échelle, notamment dans le cadre de l'Année internationale de la pêche artisanale et aquaculture (IYAF) (pour information et discussion)

Lutte contre la pêche INN (pour information, discussion et approbation)

Faire face au changement climatique dans les pêches et l'aquaculture : rapport sur les progrès et plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO sur le changement climatique 2022-2031 (pour information et discussion)

Évolution des processus mondiaux et régionaux liés à la pêche et à l'aquaculture (pour information et discussion)

Décisions et recommandations de la onzième session du Sous-comité de l'aquaculture du COFI, 24-27 mai 2022 (PCM) (pour information et approbation)

Décisions et recommandations de la dix-huitième session du Sous-comité du COFI sur le commerce du poisson, 8 avril-8 mai, 7-9 et 20 juin 2022 (PCM) (pour information et approbation)

Il a enfin énuméré les faits saillants de cette session notamment la gestion des pêches, les opérations de pêche, le développement de l'aquaculture, l'intégration de la pêche dans la gestion des zones côtières, les pratiques post-récolte et commerce, la recherche halieutique, la pêche artisanale, les organismes régionaux de pêche et les ONG ainsi que les contraintes et solutions.

35. **Présentation 13:** *La Conférence intergouvernementale sur un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (BBNJ), Mr Driss MESKI (Consultant)*

Le présentateur a commencé son intervention par souligner que les textes de la Convention sur le Droit de la Mer qui ont été promulgués en 1982 ont concerné un certain nombre de dispositions relatives à l'usage de la mer et de ses ressources d'une manière générale et que cette loi ne pouvait pas aller dans les détails sur toutes les mesures qui couvrent l'ensemble des aspects relatifs à la mer, ce qui a laissé la porte ouverte à l'adoption d'Accords ou Conventions complémentaires qui peuvent être adoptés par les Parties pour chacune des questions spécifiques.

Il a ajouté qu'il y a eu plusieurs accords notamment :

- Accord de 1995 concernant les Stocks chevauchants et les espèces migratoires
- Accord sur l'Etat du port adopté par la FAO en 2009.

Il a ensuite relevé que depuis 2017 l'Assemblée Générale de l'ONU a adopté une résolution pour convoquer une conférence intergouvernementale afin d'élaborer le texte d'un instrument International juridiquement contraignant portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale ou ABNJ.

C'est dans ce cadre que la convention relative à la BBNJ connaît des avancées très importantes surtout en ce qui concerne ses thématiques :

- Les questions concernant les ressources génétiques marines, y compris celles liées au partage des avantages
- Les mesures telles que les outils de gestion par zone, y compris les aires marines protégées
- Les études d'impact sur l'environnement
- Le renforcement des capacités et le transfert de techniques marines

Il a conclu que le texte final devra être validé au cours d'une session supplémentaire du mois d'Août 2022 qui a été souhaitée par la Russie au terme des travaux de Mars 2022. Cependant plusieurs points restent en suspens et risquent de contraindre la suite du processus d'adoption d'un instrument qui légifère sur la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (BBNJ).

Il a clos sa présentation en invitant, les Départements de la pêche des pays africains à participer activement au sein de leur délégation respective au processus de négociation en cours.

36. **Discussion générale**

Les discussions ont porté sur plusieurs sujets :

- La position à adopter lors des prochains rendez-vous sur la gestion internationale des espèces marines vivantes ;
- Les enjeux des propositions d'inscription des espèces marines vivantes sur l'annexe II de la CITES ;
- L'implication des scientifiques africains dans les travaux des panels et des prises de décisions ;
- La recherche et la collecte de données relatives aux espèces marines ;
- Les appuis de la COMHAFAT,
- La coordination au niveau national et régional.

Les discussions ont ainsi permis :

- De mieux prendre de conscience de l'importance des enjeux et de l'impact des décisions sur le plan économique et social ;
- De convenir d'une position réfléchie et en conformité avec les intérêts nationaux et régionaux ;
- De s'accorder sur le développement d'une coordination régionale harmonieuse à même d'influencer les décisions ;
- D'adopter des actions communes pour mieux faire entendre la **Voix** du Groupe favorable au principe de *l'utilisation durable*, aux forums sur la gestion et la conservation des espèces marines vivantes.

A noter enfin, que deux présentations ont été faites lors de cette réunion par le secrétariat de la COMHAFAT sur les conditions et les procédures pour la participation à la CoP 19 CBI68.

Elles ont également porté sur les dispositions logistiques déployées par la COMHAFAT pour assurer la participation des représentants de ses États membres.

37. **Recommandations**

Après une riche discussion les participants ont formulé les recommandations suivantes :

- **Tenant** compte de la nécessité d'assurer un développement durable intégré et éco systémique, centré sur la maximisation des avantages économiques, sociaux et environnementaux, conformément aux principes de l'initiative Croissance bleue de la FAO ;
- **Réaffirmant** l'engagement à contribuer à la réalisation du programme de développement durable à l'horizon 2030 des N-U, notamment son ODD14 relatif à la conservation à l'utilisation durable des océans, des mers et des ressources marines aux fins du développement durable, et la cible 14b. "*Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources et aux marchés*" ;
- **Soulignant** la nécessité d'assurer la conservation, l'aménagement et l'exploitation rationnelle des ressources halieutiques et leur développement durable ;
- **Conscients** de l'importance capitale pour les pays en développement, du secteur des pêches et de l'aquaculture par sa contribution à la croissance économique, et à la réalisation des objectifs de développement durables, notamment l'éradication de la faim et, la réduction de la pauvreté ;
- **Conscients** des dangers croissants qui menacent la sécurité alimentaire, en particulier l'utilisation des ressources halieutiques alimentaires, qui peut avoir des conséquences potentiellement néfastes pour les populations de nos pays ;
- **Préoccupés** par la condition de précarité de nombreuses pêcheries artisanales dans les Etats africains ainsi que de la situation de vulnérabilité et de privation des communautés de pêcheurs qui en sont tributaires ;
- **Se référant** au droit inaliénable des Etats, de disposer de leurs ressources marines pour une exploitation d'abord au bénéfice de leurs populations actuelles et futures ;
- **Réaffirmant** que l'utilisation durable est un principe universel basé sur l'application de preuves scientifiques solides ;
- **Notant** la compatibilité des objectifs stratégiques de la FAO et le mandat de la CITES ;
- Constatant que la conservation et la gestion des espèces aquatiques exploitées commercialement sont correctement assurées par les organisations de gestion des pêches régionales et internationales compétentes ;
- **Attachés** à l'esprit de l'Acte constitutif de l'Union Africaine, qui invite à "*Promouvoir et défendre des positions communes africaines sur des questions d'intérêt pour le continent et sa population*", et aux principes d'unité et de solidarité, pour s'exprimer d'une seule voix et peser dans les négociations, afin de défendre nos intérêts collectifs touchant à la gestion, l'utilisation et la conservation durable des ressources marines ;

Les participants s'accordent sur les recommandations suivantes :

- 1- Promouvoir l'exploitation durable des ressources halieutiques en s'appuyant sur les meilleurs avis scientifiques disponibles émanant des institutions et instances nationales, sous régionales, régionales et internationales compétentes, dans les prises de décision pour la conservation et la gestion rationnelle des ressources marines ;

- 2- S'assurer que les secteurs de la pêche sont impliqués dans tous les processus de coordination et de décision qui établissent les politiques nationales et internationales ayant un impact sur la gestion des ressources aquatiques vivantes exploitées commercialement,
- 3- Renforcer les efforts de communication, de lobbying diplomatique et de coopération, pour promouvoir la légitimité et les avantages de la conservation et de *l'utilisation durable* fondées sur des preuves scientifiques, afin de faire face à la pression croissante de ceux qui s'opposent au principe de l'utilisation durable ;
- 4- Participer, exprimer d'une seule voix et peser dans les négociations, afin de défendre nos intérêts collectifs touchant à la gestion, l'utilisation et la conservation durable des ressources marines ;
- 5- Renforcer les capacités scientifiques des instituts et chercheurs africains et assurer leurs participations régulières et effectives aux comités scientifiques des instances internationales compétentes de conservation des ressources marines ;
- 6- Maintenir la concertation entre les Etats membres de la COMHAFAT et les pays partageant le principe d'*utilisation durable*, pour une meilleure harmonisation de leurs positions sur les questions de conservation et d'exploitation des ressources marines, au sein des instances internationales compétentes, et particulièrement lors de la 19^{ème} session de la Conférence des Parties de la CITES ;
- 7- De renforcer, au sein des Etats, la coordination nationale entre les entités en charge de la pêche et celles en charge de la conservation, et ce, pour une gestion cohérente et intégrée des ressources halieutiques ;
- 8- De tenir compte, dans les prises de décision par les instances internationales de conservation et de gestion des ressources halieutiques, des spécificités régionales pour certaines pêcheries, notamment l'importance stratégique de la pêche artisanale, et de son rôle primordial dans la sécurité alimentaire, nutritionnelle, la réduction de la pauvreté, et le développement des communautés côtières ;

Et plus spécifiquement à l'occasion de :

CITES19

- 9- Proposer à la CITES et à la FAO, d'évaluer l'impact et d'assurer le suivi scientifique des espèces marines inscrites aux annexes CITES, sur leur conservation et leur développement durable ;
- 10- Examiner les propositions d'inscription à l'Annexe CITES en se référant aux avis scientifiques et techniques du Groupe consultatif d'experts de la FAO établi conformément au protocole d'accord de 2006 entre la CITES et la FAO
- 11- Veiller à ce que les autorités des pêches de chaque Etat membre participent activement au processus décisionnel national sur la CITES et examiner les propositions d'inscription à l'annexe de la CITES, pour exclure celle qui ne sont pas fondées sur des preuves scientifiques.
- 12- Sensibiliser aux défis auxquels les pays en développement sont confrontés dans la mise en œuvre des exigences des listes d'espèces aquatiques CITES (par exemple, l'identification des espèces, la délivrance d'avis de commerce non préjudiciable (ACNP), la délivrance du certificat d'"introduction depuis l'étranger", certificat d'"introduction depuis la mer") et les impacts négatifs sur le développement durable de la pêche et les aspects socio-économiques,

les moyens de subsistance des communautés locales, la menace de la sécurité alimentaire, la hausse des prix des denrées alimentaires et d'autres produits, y compris les produits de la pêche.

- 13- Tout en reconnaissant que la CITES vise à protéger les espèces véritablement menacées d'extinction par la restriction de leur commerce international, sensibiliser le public au fait que toute proposition d'inscription contraire aux objectifs de la CITES tels que prévus par la Convention ne mérite pas d'être prise en considération ;
- 14- Adopter le principe de ne recourir aux restrictions au commerce international des espèces marines menacées d'extinction au niveau de la CITES, qu'après le constat de l'incapacité des Organisations Régionales de Gestion des Pêches (ORGP) compétentes à assurer leur exploitation durable.

CBI68

- 15- S'engager de manière proactive dans la discussion sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance au sein de la CBI : resoumettre la résolution sur la sécurité alimentaire ;
- 16- Développer de nouvelles options pour permettre à la CBI de s'en tenir aux objectifs de gestion des ressources baleinières, compte tenu de son dysfonctionnement de longue date et de son incapacité à prendre des décisions judicieuses en tant qu'organisation de gestion des ressources ;
- 17- Soutenir la participation active des pays en développement aux travaux de la commission :
 - Restaurer temporairement à IWC68 uniquement, le droit de vote pour toutes les parties contractantes ayant des arriérés de 3 ans ou moins, en raison de la pandémie de COVID-19 ;
 - Aligner la suspension des droits de vote sur le calendrier de la réunion biennale et permettre aux parties contractantes en retard de participer à la prise de décision intersessions ;
 - Rendre les plans de paiement plus accessibles.

12

38. **A la fin de cette réunion, Monsieur Sidi Tiémoko TOURE**, Ministre des ressources animales et halieutiques de Côte d'Ivoire, Président en exercice de la COMHAFAT a pris la parole pour remercier tous les participants, les personnes ressources, les interprètes, le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT ainsi que toute personne ayant contribué à la réussite de cette importante rencontre.

39. Il a enfin souhaité que les recommandations formulées par les participants lors de cette réunion soient opérationnalisées.

40. Les travaux de cette rencontre sont déclarés clos à 13 30.

Annexe1: Liste des participants

N°	Pays	Nom et prénom	Titre	Adresse e-mail
1	Agence de pêche/ Japon	M. Shingo Fukui	Négociateur	shingo_fukui970@maff.go.jp
2		M. Takeru Iida	Assistant Directeur	takeru_iida150@maff.go.jp
3		M. Fumiya Takahashi	International Liaison Officer	fumiya_takahashi180@maff.go.jp
4		M. Yoshihiro Takagi	Conseiller	ytakagi8@yahoo.co.jp
5		M.Morio KANEKO	APJ, Directeur de l'Ecosystème Conservation Office	morio_kaneko110@maff.go.jp
6	Association de Thon au Japon	M.Kiyoshi KATSUYAMA	Special Adviser to the President, Japan Tuna Fisheries	david.vilon@gmail.com
7	Bénin	M. DJIHINTO Antoine Gaston	Directeur de la Production Halieutique	adjihinto@yahoo.fr
8		M. BRITO Urbain T.A.S.	Chef du Service des Contrôles et Suivi des Produits Halieutiques et de la Post-Capture et Suppléant Commissaire baleinier.	cresusfr2004@yahoo.fr
ç	Cabo verde	Madame Hiliana Silva	Représentante/ Direction Nacional de la Pêche et Aquaculture	Hiliana.Silva@mem.gov.cv

10	Cambodge	M. ING TRY	Commissaire suppléant de la CBI, directeur général adjoint de l'administration des pêches et vice-président du groupe d'experts scientifiques CITES sur les animaux aquatiques	ingtry168@gmail.com , thuok.nao.uss@gmail.com , nsokhanthya@gmail.com
11	Cameroun	Dr Guy Iréné MIMBANG	Directeur des Pêches, de l'Aquaculture et des Industries Halieutiques	mimbang@gmail.com
12		Madame MAHA NGALIE	Sous-directeur de la valorisation et de l'exploitation de la faune et point focal CITES FAUNE	maha_ngalie@yahoo.fr ; sdaclminfof@gmail.com
13	COMHAFAT	M. Abdelouahed BENABBOU	Secrétaire Exécutif	benabboucomhafat@gmail.com
14		M. Atsushi ISHIKAWA	Expert/OFCF	a615@ruby.ocn.ne.jp
15		Mme Hayat ASSARA	Assistante de direction	hayat.comhafat@gmail.com
16		M. Mohammed HADDAD	Responsable financier	haddad.comhafat@gmail.com
17		Mme Wafaa AAMOUM	Assistante	aamoum.comhafat@gmail.com
18		M. Abdelkrim MRABTI	Webmaster	akarim.mrabti@gmail.com
19		M. Abdennaji LAAMRICH	Chef du Département Coopération et Système d'Information	laamrichmpm@gmail.com

20		M. Mohamed SADIKI	Chef du Département Programmes et Projets	sadiki.comhafat@gmail.com
21	Congo	Mme AKENZE née OGNIMBA Roseline Blanche	Directrice des Ressources Halieutique et de l'Aménagement des Pêcheries.	ogroseline@gmail.com ; benoitclaudeatsango@gmail.com
22	Consultant	M. Meski Driss	Consultant	driss.meski@outlook.com
23	Côte d'Ivoire	M. SIDI Tiémoko Touré	Ministre des Ressources Animales et Halieutiques	sweetinette@gmail.com
24		Mme ROUX LEROUX Ziola	Cheffe de Cabinet du Ministre	z.roux@ressourcesanimales.gouv.ci sweetinette@gmail.com
25		M. KODJO Alain	Coordonnateur de Projet AEP - NANSEN	kodjoalain@yahoo.fr
26		Lt Col FOFANA Bina	Point focal/Directeur des Pêches Maritime et Lagunaire	binafof@yahoo.fr
27		M. GBANGBO Jean-Louis	Journaliste	gbangbo2005@yahoo.fr
28		M. TOURE Aboubakar	Ingénieur des Eaux et Forêts Direction de la faune et des ressources cynégétiques Ministère des eaux et forêts	aboubakart1982@yahoo.fr
29	Expert Rome – Italie	Dr Lahsen Ababouch	Expert International SIPPO, Bale, Suisse.	lahsen.ababouch.la@gmail.com

30	Gabon	M. NGANDA Jean Marie	Représentant/Ministère de la pêche et de l'économie maritime	nganda_iss@yahoo.fr ; dgpechegabon@netcourrier.com
31		Mme Anna MBENGUA CHAM	Director fisheries department	mbengaanna23@gmail.com
32	La Gambie	M. Omar S.M Gibba	Ag. Permanent Secretary, Ministry of Fisheries and Water Resources.	gibbaosm97@gmail.com
33		Mme KOULIBALY Nana	Directrice par interim/Centre National des Forêts et de la Faune	koulibalynana2015@gmail.com
34	Guinée	M. Amadou Télivel DIALLO	Commissaire de la Guinée auprès de la CBI Vice-Président de la CBI	ateliwel@yahoo.fr
35		M. Balla Moussa KEITA	Commissaire suppléant /CBI	bmoussak@yahoo.fr
36	Guinée Bissau	M. ALFREDO MALU	Director general	alfredomalulu10@gmail.com
37	Guinée Equatoriale	M. Don Fortunato ENEME EFUA	Ingénieur au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, des Forêts et de l'Environnement	fortunatoeneme17@yahoo.es franciscaeneme@yahoo.es bindageneme@gmail.com
38	ICR	M.Gabriel Gomez Diaz		-
39	IWMC	M. Lapointe EUGENE	Secrétaire Général de l'IWMC	iwmc@iwmc.org ; elapointe@iwmc.org
40	Liberia	M. Roosevelt S Daniels	Représentant/ Autorité	rsdaniels@nafaa.gov.lr

			nationale des pêches et de l'aquaculture	
41		M. Blamah S. Goll	Directeur technique Département de la recherche forestière et du développement)	blamahg@yahoo.com
42	Maroc	M. Yassine EL AROUSSI	Chef de Division de la Coopération Direction de la Stratégie et de la Coopération Département de la Pêche Maritime	yassine.elaroussi@gmail.com
43		M. Abdou Ayoub	Cadre	a.abdou@mpm.gov.ma
44		M. Faouzi KANDIL	Chef de service	kandil@mpm.gov.ma
45		Mme. Hayat MESBAH	Chef de Service de la conservation de la Flore et de la Faune Sauvages Direction de la Lutte Contre la Désertification et de la Protection de la Nature	mesbah_ef@yahoo.fr
46	Mauritanie	Mme Azza CHEIKH JEDDOU	Directrice DARO / MPEM	azzajiddou@yahoo.fr
47		M. Lamine CAMARA	Directeur de l'Aménagement des Ressources et des Etudes	laminecam2000@yahoo.fr
48	Nigeria	M. Brahim ABUBAKAR	Federal Ministry of Agriculture and Rural Development	ibrahimgorafish@gmail.com

			Federal Department of Fisheries,	
49	OMPDA	M. André NAOUSSI	Coordinateur	andrenaoussi@gmail.com
50	RDC	M. Casimir KOFFI MULUMBA	Conseiller du Ministre/ Responsable de l'aquaculture et des pêches continentales	casykoffi@yahoo.fr
51		Dr. Alain CHABO BYAENE	Assistant chargé des questions sanitaires	chabo@citesrdc.org byaene_2005@hotmail.com secretariat@citesrdc.org coordination@citesrdc.org
52	Saint Lucie	M. Thomas NELSON	directeur adjoint des pêches	thomas.nelson@govt.lc , smathurin@gosl.gov.lc , sarita.peter@govt.lc
53	Sao Tome- et- Principe	Mme Virgínia GODINHO	Représentante/ Ministère de l'Agriculture des pêches et du Développement Rural	virginiacarvalho999@yahoo.com.br ¹⁸
54	Sénégal	M. Doudou SOW	Chef de l'organe de gestion/ Direction des eaux, forêts, chasses et de la conservation des sols	aime.sala@gmail.com
55		M. Coumba Ndoffène DIOUF	Chef du bureau Aménagement des pêches	coramac001@gmail.com coromac001@gmail.com
56	Sierra Leone	M. Sheku SEI SEI	directeur adjoint et chef de l'autorité compétente pour le poisson et les produits de la pêche	seisheku@yahoo.com

57		M. YATTA H. KAMARA	Ministry of Agriculture, Forestry and Food Security Forestry Division	yattahkamara@gmail.com ; majelarnett@yahoo.co.uk
58	Togo	M. ALI DOMTANI	Directeur des Pêches et de l'aquaculture	dpamaep_tg@yahoo.com ; domtania@yahoo.fr ; kahoedo@yahoo.fr
59		Lt Col ADJEI- TOURE ISSOBOU	Ingénieur des Eaux et Forêts Chef division Aires Protégées et de la Faune,Point focal CITES	issobou63@gmail.com
60	UICN	Mme Despina SYMONS PIROVOLIDOU	Director, European Bureau for Conservation and Development (EBCD) Coordinator, IUCN/CEM/FEG	Despina.Symons@ebcd.org

Annexe II : Agenda

Programme provisoire

Jour 1 : Vendredi 29 Juillet

09h00-09h30

Accueil et Introduction

- 1.1. Allocution de bienvenue
- 1.2. Déclarations liminaires
- 1.3. Organisation de la réunion
 - Désignation d'un Président
 - Désignation de rapporteurs

09h30-09h40

Lecture et adoption de l'ODJ

09h40-11h00

Session1 : Les États africains et la gestion internationale des espèces marines

- 1.1. Les enjeux de la participation des États africains à la gestion internationale des espèces marines vivantes, **Mr Yassine ELAROUSSI (Maroc)**
- 1.2. Les pêches et leur contribution à la sécurité alimentaire en Afrique, **Mr A. Diallo TELLIVEL (Guinée)**
- 1.3. Le principe de l'utilisation durable dans le contexte de la conservation de la biodiversité marine, **Mme Despina SYMONS PIROVOLIDOU, Directrice (EBCD)**
- 1.4 Utilisation durable des ressources halieutiques et participation des Etats Africains aux réunions internationales sur la pêche, **Mr Abdelouahed BENABBOUI (COMHAFAT)**

Discussion générale

11h00-11h15

Pause-Café

11h15-13h00

Session 2: La CITES et les espèces marines : Les enjeux de la 19^{ème} réunion de la Conférence des Parties

- 2-1. La CITES : Définitions, objectifs et processus d'inscription aux annexes I et II, et les mécanismes et fonctionnement de la CITES, **Mr Med. SADIKI, (COMHAFAT)**
- 2-2. Historique du listing des espèces marines à la CITES, **Mr Eugène LAPOINTE (IWMC)**
- 2-3. La 19^{ème} réunion de la Conférence des Parties, CoP 19 CITES : Informations relatives aux espèces marines concernées par les propositions de listing, **Mr Med. SADIKI, (COMHAFAT)**

Discussion générale

Les Participants sont invités à faire des commentaires sur les propositions d'amendement de l'Annexe II de la CITES concernant les espèces aquatiques exploitées à des fins commerciales.

13h00-14h30

Déjeuner

14h30-16h00

Session 2 (suite):

2.4. Les missions de conservation et de préservation assignées aux ORGP, **Mr Driss MESKI (Consultant)**

2.5. La coopération FAO-CITES, **Dr Lahsen ABABOUCHE, (Conseiller principal, Economie Bleue-FAO/CNUCED/ONUDI)**

2.6. Développements de la CITES et les actions nécessaires avant la CoP19Les, **Mr Morio KANEKO (APJ)**

Discussion générale

Les participants sont invités à présenter leur opinion

16h00-16h30

Pause-café

16h30 -18h00

Session 3 : Table ronde : La position africaine commune et la prise en compte des intérêts des États africains : la voie à suivre

Animation: Dr L. Abbabouch, Mr Ali Domtani, Mr D. MESKI, Mr L. Camara, Mr A. A. Diallo TELLIVEL (Guinée)

Modérateur : Mr Y. El AROUSSI

3.1. La coordination nationale

3.2. La coordination régionale

3.3. Les procédures d'inscription sur les annexes de la CITES

3.4. Les arguments clés

3.5. La participation des États membres de la COMHAFAT à la 19^{ème} CoP, **Mr A. LAAMRICH (COMHAFAT)**

- Dispositions logistiques

- Les arrangements de voyage

- Les procédures de visa

- Autres

18h00

Fin jour1

Jour2 : Samedi 30 Juillet

09H00-10h15

Session 4 : La 68^{ème} Réunion de la Commission Baleinière Internationale en 2022 (CBI68),

4.1. Les propositions de réformes du GT/Efficacité Opérationnelle réformes, **Mr Shingo FUKUI (APJ)**

- Les principaux résultats du GT/Efficacité Opérationnelle,

- Droits de vote et contribution des membres

4.2. La participation de scientifiques africains au Comité Scientifique

- La campagne d'observation des cétacés au large des EM de la COMHAFAT

Discussion

4.3. Projet de résolution sur la sécurité alimentaire, Mr A. Diallo TELLIVEL (Guinée)

4.4. Participation à la CBI68, Mr A. LAAMRICH (COMHAFAT)

- Dispositions logistiques pour la participation des représentants des États membres de la COMHAFAT
- Les arrangements de voyage
- Les procédures de visa

10h15-10h45 Pause-café

10h45-13h00 Session 5 : Les autres rencontres internationales de 2022

5.1. COFI35, Mr Lahsen ABABOUCHE, (Conseiller principal, Economie Bleue-FAO/CNUCED/ONUDI

5.2. BBNJ, Mr Driss MESKI (Consultant)

Discussion

13h00-14h30 Déjeuner

14h30-16h00 Session 6 : Conclusions

- Rédaction des recommandations

22

16h00-16h15 Pause-café

16h15-17h30 (Suite session 6)

- Lecture et adoption des recommandations

17h30 Clôture des travaux

Annexe III : Projet de résolution sur la sécurité alimentaire

Présenté par Antigua-et-Barbuda, le Cambodge, le Ghana et la Guinée

CONSIDERANT QUE l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a été créée le 16 octobre 1945 dans le but de vaincre la faim dans le monde et qu'elle comprend 194 Etats membres, 2 membres associés et 1 organisation membre ;

CONSIDERANT QUE la Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine (CIRCB) a été signée le 2 décembre 1946 et que la Commission baleinière internationale (CBI) comprend 88 Etats membres ;

CONSIDERANT QUE l'Organisation des Nations Unies prévoit que la population mondiale devrait passer de 7,2 milliards aujourd'hui — dont 870 millions souffrent de la faim — à 9,6 milliards d'ici 2050

CONSIDERANT QUE la FAO s'est donnée comme vision “Un monde dans lequel l'utilisation responsable et durable des ressources halieutiques et aquacoles apporte une contribution appréciable au bien-être, à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté” ;

CONSIDERANT QUE la FAO a pour mission de “Renforcer la gouvernance mondiale, les capacités de gestion et techniques des membres et conduire les efforts visant à créer un consensus pour améliorer la conservation et l'utilisation des ressources aquatiques” ;

RAPPELANT que la CIRCB reconnaît dans son préambule, “qu'il est de l'intérêt commun d'atteindre aussi rapidement que possible le niveau optimum en ce qui concerne le stock de baleines, sans causer cependant une détresse générale d'ordre économique et alimentaire” ;

RAPPELANT le droit de chaque personne à un niveau de vie adéquat, y compris une alimentation saine conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme ;

RAPPELANT le paragraphe 158 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20 “L'avenir que nous voulons”, 20-22 juin 2012), soulignant “l'importance que revêtent la conservation et l'exploitation durable des océans, des mers et de leurs ressources pour assurer un développement durable, notamment grâce au rôle qu'elles jouent en contribuant à éradiquer la pauvreté, à assurer une croissance économique soutenue et la sécurité alimentaire et à créer des moyens de subsistance durables et des emplois décent, tout en protégeant la biodiversité et le milieu marin et en remédiant aux conséquences du changement climatique” ;

RAPPELANT les objectifs du millénaire pour le développement des Nations Unies qui prévoient de “réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim” ;

RAPPELANT que l'objectif 14 des Nations Unies en matière de développement durable est de “conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable” ;

RAPPELANT le DAES 2014 des Nations Unies “améliorer le bien-être humain et l'équité sociale tout en réduisant significativement les risques environnementaux et les raretés écologiques” ;

NOTANT que la gestion responsable et durable du secteur des pêcheries demeure un objectif essentiel pour renforcer les stratégies alimentaires et nutritionnelles au sein des pays en développement
NOTANT que les baleines ont été chassées pour des besoins nutritionnels pendant des milliers d'années ;

NOTANT que la FAO a établi cinq objectifs stratégiques, à savoir :

- Contribuer à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition ;
- Rendre l'agriculture, la foresterie et la pêche plus productives et durables ;
- Réduire la pauvreté rurale ;
- Œuvrer à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires inclusifs et efficaces ;
- Renforcer la résilience des moyens de subsistance face aux catastrophes.

NOTANT par ailleurs que les membres de la CBI sont des Etats membres de la FAO ;

RECONNAISSANT l'importance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour les plus pauvres du monde et la nécessité de s'engager dans une gestion responsable et durable des ressources marines ;

RECONNAISSANT la valeur de la diversité culturelle mondiale, l'existence de différentes méthodes de production alimentaire, ainsi que les individus et les communautés qui pratiquent une chasse durable dans le cadre de la chasse autochtone de subsistance (ASW) de la CBI ;

REAFFIRMANT notre solidarité avec les communautés dont l'approvisionnement alimentaire dépend essentiellement des baleines, compte tenu de leurs besoins nutritionnels, leurs identités culturelles et leurs moyens de subsistance ;

REAFFIRMANT le lien étroit entre la sécurité alimentaire et la nutrition, la préservation de l'identité culturelle et la sécurité des moyens de subsistance lors de la réalisation des objectifs mondiaux de développement durable ;

CONSIDERANT que la convergence des visions de la FAO et de la CBI et la coopération entre elles contribueront à renforcer davantage la capacité des deux organisations à accomplir leurs missions respectives ;

POUR CES MOTIFS, LA COMMISSION

REAFFIRME l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui stipule le droit de toute personne à un niveau suffisant, notamment pour l'alimentation ;

DEMANDE INSTAMMENT aux parties de tenir compte, entre autres, de la nécessité de garantir la sécurité alimentaire et une bonne nutrition, la préservation de l'identité culturelle et la sécurité des moyens de subsistance au moment de prendre leurs décisions ;

DEMANDE INSTAMMENT aux parties de prendre en considération les perspectives de l'économie bleue et de la croissance bleue par rapport à la sécurité alimentaire pour optimiser les bénéfices (économiques et non-économiques) de l'écosystème marin, en valorisant ainsi l'empreinte sociétale ;

DECIDE de mettre en place un comité ad hoc chargé de recommander comment la CBI peut à l'avenir prendre en considération la nécessité d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de nombreuses populations du monde lorsqu'elle procédera à des amendements au Règlement;

CHARGE le secrétariat de transmettre cette résolution à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en demandant tout en demandant à accroître les échanges d'informations entre la FAO et la CBI